

Conseil municipal
Du 21 janvier 2022

Présents :

Mmes BOUILLON Nadiège, BOUVERET Edith, STIEVENARD Muriel

MM. BRUN Philippe, CATY Claude, DUMONT Thierry, FARQUE Cyrille, GABBI Jean-Marc, STEFANI Fernand

Absents excusés : RAYNAUD Mary, BILLARDEY Jean-Philippe

Secrétaire : BOUVERET Edith

La séance est ouverte à 18h30 heures sous la présidence de M. STEFANI Fernand

Choix de l'entreprise pour le renouvellement du réseau d'eau de la grande rue	<p>Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offre de ce marché public passé conformément aux obligations légales par notre maître d'œuvre, Ingénierie 70.</p> <p>Après l'analyse du critère de prix qui compte pour 70 % et du critère de valeur technique qui compte sur les 30 % restants, c'est la société STPI de RIOZ qui a obtenu la meilleure note.</p> <p>Sur proposition du maître d'œuvre, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir l'offre de la société STPI, qui s'élève à 214 968 € HT.</p>
Remplacement de l'employé communal	<p>Notre employé communal prend sa retraite le 1er juillet prochain. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de :</p> <ul style="list-style-type: none">- De recruter son remplaçant à compter du 1er mars, afin de le former- De créer un nouveau poste pendant la durée de ce tuilage (agent des services polyvalent en milieu rural, catégorie C, du grade d'adjoint principal de 2ème classe)- D'adhérer au service intérim du CDG pour plus de souplesse dans la recherche du bon profil <p>Le conseil municipal autorise le maire à effectuer toutes les démarches qui s'imposent pour combler cet emploi.</p>
Travaux forestiers et vente des houppiers à un professionnel	<p>Le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne retenir que trois tranches de travaux sylvicoles pour l'année 2022, sur les quatre proposées par l'Office National des Forêts. Il s'agit de travaux de dégagement et de cloisonnement dans les parcelles 32-34, 24 et 3.</p> <p>Le devis des travaux retenus s'élève à 12 083, 40 € HT.</p> <p>Le nombre d'affouagistes étant toujours en baisse (50 cette année, contre 57 l'année passée), le conseil municipal a décidé d'attribuer environ 15 stères de bois par affouagiste, au prix de 6€ le stère. 7 lots supplémentaires sont également attribués à ceux qui en ont fait la demande à 6 € le stère également.</p> <p>Après avoir décidé de vendre le reliquat des houppiers à un professionnel, seule l'entreprise PIETRAS de FOUVENT SAINT ANDOCHE (70) a répondu favorablement en nous faisant une offre d'achat à 7 € HT le m³.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 7 voix pour et 2 contre d'accepter cette proposition.</p>

La séance est levée à 19 heures 45

Le Maire

Fernand STEFANI